

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 15

Présents : 14
Votants : 14

2017-49

L'an deux mil dix-sept

Le 06 juin

le Conseil Municipal de la Commune de VICQ SUR BREUILH

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame de NEUVILLE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2017

OBJET :

PERMIS DE DEMOLIR

PRESENTS :

MMES BILAN, DE NEUVILLE, GENESTE ROULLET, ROQUES, VEDEL
MM. ANTOINE CESAIRE, DEMONT, DULUC, GERAUDIE, LAPLAUD,
LONGUEUE, MILLON

EXCUSES

MME, CHARTIER,

Mme ROQUES a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'un habitant s'est rendu en
mairie afin de connaître les démarches à effectuer pour démolir un bâtiment
lui appartenant.

Elle explique au Conseil Municipal que pour démolir un bien situé dans un
périmètre protégé, un permis de démolir doit être déposé.

Elle rajoute que le Conseil Municipal a la possibilité d'étendre cette
obligation à toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre
inutilisable tout ou partie d'une construction effectuée sur l'ensemble de la
commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

décide d'instaurer sur tout le territoire de la commune le dépôt d'un permis
de démolir pour toute opération ayant pour objet de démolir ou de rendre
inutilisable tout ou partie d'une construction ;

autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution
de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CONFORME

En mairie, le 09 juin 2017

LE MAIRE

Christine de NEUVILLE

Accusé de réception en préfecture
087-218720308-20170606-2017-06-03-DE
Date de télétransmission : 13/06/2017
Date de réception préfecture : 13/06/2017

